

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

ROME

BELGIQUE--FRANCE--ORIENT.

Si le St-Siege se fut avisé jamais de demander qu'un gouvernement séculier fit des modifications essentielles à la constitution de l'Etat, ou, bien que, par ses actes publics, ce gouvernement se mit en contradiction avec ses agents subalternes, c'est alors, à coup sûr, que l'on aurait crié contre les empiétements de l'Eglise. Or c'est précisément de la sorte que le gouvernement de la Belgique en a agi envers le Saint-Siege; et parce que ses ridicules prétentions n'ont pu fléchir la noble fermeté du Vicaire de Jésus-Christ, voici que le gouvernement de Bruxelles brise tout rapport diplomatique avec la Cour de Rome, comme si le maintien des relations officielles pouvait être, pour le Saint-Siege, une affaire de vil marché sur la base des concessions qui répugneraient à sa dignité et à ses principes.

C'est donc le mauvais vouloir, l'aveuglement et la haine qui, par la faute du gouvernement belge, rendent les relations diplomatiques fatalement impossibles, autant qu'elles étaient devenues inutiles désormais (étant données les prétentions susdites) au point de vue du Saint-Siege. On verra bien, par la triste expérience de l'avenir, si les rapports diplomatiques étaient en eux-mêmes inutiles et à mépriser, au point de vue des intérêts les plus graves de la Belgique, et si le gouvernement de ce pays n'aura pas à se repentir amèrement, d'avoir méconnu l'élément le plus précieux de la paix religieuse.

Quant aux prétendues contradictions que l'on oserait encore signaler entre l'attitude du Saint-Siege et celle de l'épiscopat et des catholiques belges, il suffirait, pour en faire justice de rappeler la lettre pontificale dans laquelle Léon XIII, écrivant au cardinal Dechamps, archevêque de Malines, définissait comme "absolument contraire aux prescriptions de l'Eglise" la nouvelle loi sur les écoles. Cette même conformité de sentiments et d'appréciations s'est manifestée dans la note explicative que le cardinal Nina a fait parvenir, il y a deux mois à peine, au président du ministère.

Les premières nouvelles arrivées à Rome sur l'expulsion des Jésuites de leurs maisons de France ont produit ici, aussi bien sur le cœur du Saint-Père et parmi les personnages de la cour pontificale, que dans toutes les classes de la population une impression plus facile à imaginer qu'à décrire. Il faut s'attendre, d'ailleurs, à ce que la cause de la justice méconnue et de l'innocence opprimée trouve ici, comme toujours, son premier défenseur dans la personne du Vicaire de Jésus Christ. Puisque ses avertissements paternels ont été prodigués en vain, il ne lui reste qu'à flétrir l'injustice et à revendiquer les droits des victimes, par une protestation solennelle. Je crois être fondé à vous dire que cette protestation solennelle paraîtra dans un même document, où sera compris l'exposé des négociations avec l'Allemagne et de la rupture des rapports diplomatiques avec le

gouvernement belge. Ainsi sera justifié tout l'ensemble de la politique pontificale, et l'on verra par quelle suite d'aberrations les gouvernements ont paralysé les magnanimes efforts de Léon XIII, en même temps qu'ils ont préparé à la société tout entière les périls extrêmes depuis longtemps signalés du haut du Vatican.

J'apprends que le Pape prépare un autre document de la plus haute importance sur les affaires de l'Orient et sur l'influence salutaire que le Saint-Siege a exercée de tous temps et ne cessera pas d'exercer dans ces contrées, où les luttes des passions, la diversité des intérêts et des mœurs rendent plus nécessaires que partout ailleurs la liberté religieuse et l'action civilisatrice de l'Eglise. Ce document pontifical ne tardera pas à paraître, et il montrera surtout ce que les Papes ont fait pour la civilisation chrétienne des Slaves.

Tribunal de la Seine

JUGEMENT DE RÉFÉRÉ

Le jugement de référé des RR. PP. jésuites a été prononcé vendredi 11 juillet 1880. Une foule d'élite a assisté au prononcé du jugement.

Voici le texte de l'ordonnance par laquelle le tribunal s'est déclaré compétent.

Le tribunal statuant en état de référé, renvoie à l'audience.

Statuant sur le déclatoire proposé par le préfet de la Seine et le préfet de police, aux termes de l'article 6 de l'ordonnance du 1er juin 1828 :

Ensemble sur les conclusions du préfet de police, à fin d'incompétence :

Attendu que le demandeur poursuit, par la voie du référé, sa réintégration dans les immeubles situés à Paris, rue de Sévres, d'où il a été expulsé le 30 juin dernier, en exécution d'un arrêté pris le même jour par le préfet de police ;

Qu'il procède comme membre de la société civile, dite de Saint-Germain, laquelle est propriétaire de ces immeubles, aux termes d'un acte authentique des 17 et 18 août 1870 ;

Qu'il agit dès lors en vertu d'un droit de propriété, et qu'il prétend, muni d'un titre auquel provision serait due, exercer son droit, tel qu'il est déterminé par les articles 544 et suivants du Code civil ;

Attendu qu'une semblable demande de rente, par sa nature, dans le domaine de l'autorité judiciaire, à qui il appartient, suivant les principes généraux de la législation française, de sauvegarder le droit de propriété, sous quelque forme qu'il se manifeste ;

Que la nature de l'action ne saurait être modifiée par cette circonstance que le demandeur a été expulsé sur un arrêté du préfet de police, qui, à titre d'acte administratif, ne pourrait être paralysé dans son exécution, sans qu'une atteinte fût portée aux règles constitutives de la séparation des pouvoirs ;

Attendu, en effet, qu'au point de vue de la compétence, un acte administratif se caractérise moins par la

mesure qui en constitue l'exécution, dans l'espèce l'expulsion, que par le résultat qui a poursuivi le fonctionnaire de qui l'acte émane, et par le pouvoir en vertu desquels il l'a accompli ;

Que, d'après sa teneur même, l'arrêté du 30 juin a eu pour objet la dissolution de l'agrégation formée à Paris, rue de Sévres, par les membres de l'association non autorisée, dite de Jésus, et l'évacuation de l'établissement qu'elle occupait en cet endroit, et qu'il a été pris pour assurer l'exécution du décret du 29 mars précédent, ordonnant la dissolution de l'association entière, dans un délai déterminé ;

Attendu que le demandeur, expulsé comme membre de la Société de Jésus, ne réclame pas sa réintégration à ce titre ; que le jugement à intervenir sur la réclamation ne comporte aucunement l'appréciation des actes de l'autorité publique en vertu desquels son expulsion a eu lieu, non plus que leur légalité ;

Que sa demande pourrait être accueillie sans qu'il fût nécessaire d'examiner si l'arrêté du 30 juin a été pris par le préfet de police dans la limite des pouvoirs que la loi lui confère, et si lui-même a été régulièrement expulsé à raison de son affiliation à la société religieuse dont il est membre ;

Attendu, d'autre part, que cette affiliation n'exclut aucunement pour le demandeur l'exercice des droits de propriété qui lui appartiennent sur les immeubles de la rue de Sévres, et qui sont d'ailleurs implicitement réservés par l'article 2 de l'arrêté ;

Que, membre d'une société non autorisée, il n'en conserverait pas moins, pour les exercer isolément ou en commun, avec d'autres, tous les droits civils afférant à sa qualité de Français ;

Attendu que, de tout ce qui précède, il résulte que l'autorité judiciaire peut connaître de l'action introduite par le demandeur sans porter atteinte aux principes supérieurs de la séparation des pouvoirs et sans faire échec aux lois qui en assurent le respect ;

Par ces motifs, Se déclare compétent, et renvoie, pour statuer sur le référé, à l'audience ordinaire de la première chambre du jeudi 15 juillet courant.

Aubépin, Boulanger, Levesque, Poyet, Guillemaud ; Marlier, substitut.

Voici maintenant le texte de la seconde ordonnance rendue sur la demande en référé, introduite par M. de Ravignan relative, aux scellés posés sur la chapelle ;

Le tribunal, etc., statuant en état de référé, renvoie à l'audience :

Statuant sur le déclatoire proposé par le préfet de la Seine et par le préfet de police, dans les termes de l'article 6 de l'ordonnance du 1er juin 1828, ensemble sur les conclusions du préfet de police à fin d'incompétence ;

Attendu que le baron de Ravignan, agissant comme président du conseil d'administration de la Société civile dite de Saint-Germain, poursuit sa réintégration dans la chapelle, située à Paris, rue de Sévres, Nos. 33 et 35,

et appartenant à la dite société, nonobstant la présence des scellés qui y sont apposés, en exécution d'un arrêté du préfet de police du 29 juin dernier, sans contester d'une manière formelle que cet arrêté ait été régulièrement pris, il déclare que le culte ne sera plus célébré à l'avenir dans les chapelles dont il s'agit, et soutient que dès lors les scellés, s'ils étaient maintenus, constitueraient une atteinte à la propriété de l'association qu'il représente ;

Attendu qu'aux termes de l'art. 44 de la loi du 18 germinal an X, les chapelles domestiques et les oratoires particuliers ne peuvent être établis sans une permission expresse du gouvernement ; que, suivant l'art. 8 du décret du 22 décembre 1812, il appartient aux préfets de fermer tous les oratoires et chapelles où le propriétaire ferait exercer le culte sans autorisation ;

Que l'arrêté du 29 juin dernier a été pris par le préfet de police, en vertu de ces dispositions et dans la limite des pouvoirs qu'elles lui confèrent ; qu'il constitue ainsi un acte administratif que l'autorité judiciaire peut examiner, pour apprécier s'il a été légalement accompli à l'origine ou si l'exécution en serait indûment prolongée ;

Que la nature de l'acte ne saurait se modifier par suite de la déclaration du demandeur qu'il entend cesser de faire célébrer le culte dans les chapelles dont il s'agit, sauf son recours s'il y a lieu, devant la juridiction compétente ;

Par ces motifs, Se déclare incompétent, et renvoie la cause et les parties devant les juges qui doivent connaître la contestation.

MM. Aubépin, Boulanger, Levesque, Poyet, Guillemaud.

Quelques amnisties

Le Figaro a publié, il y a une quinzaine de jours, les noms d'un certain nombre de condamnés de la Commune, actuellement réfugiés en Suisse, et où ils resteront très probablement, malgré le vote de la loi d'amnistie.

Dans cette liste figuraient notamment Alavoine qui gagne cent mille francs par an avec l'imprimerie qu'il a établie à Genève. Josselin, le commandant Sylvestre, Portalier, Babick Cœurderoy, Décoron, Reveillon, tous installés ici ou là, et vivant assez largement pour ne pas courir la chance d'être obligés de se contenter d'une position inférieure une fois rentrés à Paris.

A ces noms, il convient d'ajouter les suivants :

Elisée Reclus, définitivement fixé en Suisse, où il s'est fait bâtir, dans le canton de Vaud, une propriété charmante qu'il ne quitte presque jamais et où il vit heureux, entouré de ses collections et des livres. Elisée Reclus viendra peut-être passer quelques jours à Paris, en voyageur, mais il retournera certainement s'enfermer dans le petit paradis qu'il s'est créé, avec les Alpes devant les yeux et le lac de Genève à ses pieds.

Le cordonnier Gaillard qui a repris son ancien état, est à la tête d'un des magasins de chaussures les plus achalandés de Genève. Gagnant sans grand tracas beaucoup d'argent, il est plus que douteux que l'amnistie le fasse renoncer à la fortune qu'il est en train de faire, pour l'unique plaisir de venir pérorer de nouveau dans les réunions publiques et devant ses anciens amis.

Ajoutons que le magasin de chaussures du cordonnier Gaillard est par certains côtés de sa décoration, une des curiosités de la ville de Genève, et qu'on vient de très loin pour le visiter. Tous les murs sont tapissés de dessins se rattachant au règne et à la vie de l'empereur Napoléon III, et de l'impératrice Eugénie. Ce ne sont, pas, comme on pourrait le croire, d'ignobles caricatures, mais des lithographies représentant : ici, la cérémonie du sacre, là, le baptême du Prince Impérial, plus loin, l'impératrice visitant les cholériques, etc.

Lefrançais, l'ancien membre de la Commune, est contre-maître dans une importante fabrique de Genève. Il a une très belle situation, qu'il n'abandonnera certes pas sans être certain d'en trouver l'équivalent à Paris.

D'autres, en revanche, tels qu'Arthur Arnould, ont déjà leurs malles prêtes, pour le jour attendu avec impatience, où ils pourront monter en chemin de fer. Arthur Arnould a longtemps mené une vie difficile à l'étranger. Il errait en Italie avant de venir se fixer avec sa mère et sa femme, à Genève, où il occupe un modeste appartement au quatrième étage.

Un des types les plus curieux, parmi les condamnés de la Commune réfugiés en Suisse, est à coup sûr le colonel Okolowicz. Proscrit de presque tous les pays, condamné à mort en Pologne et en France, Okolowicz vit tranquillement à Genève, où il dépense son argent—il a une très grosse fortune—à régaler ses compagnons d'exil. Il y a à Genève, un restaurant où ceux-ci n'ont qu'à se présenter pour déjeuner et dîner gratis. La dépense est toujours payée pour un mois à l'avance par les soins d'Okolowicz.

Dispersés pendant le jour ; tous les réfugiés de la Commune se retrouvent le soir dans la superbe foyer du théâtre de Genève, construit, comme on le sait, avec un partie de l'héritage du duc de Brunswick.

S'il est en Suisse beaucoup d'amnisties qui s'abstiendront de rentrer en France, ceux qui sont à Londres, en revanche, reviendront presque tous.

Félix Pyat se hâte de revoir Paris, non qu'il se dissimule les difficultés de sa situation une fois rentré, mais, en évitant de se mettre trop en avant, il espère ne pas être inquiété. L'ancien rédacteur en chef du Vengeur a fait, pendant son exil une série de petits héritages dont il s'est bien gardé de parler aux frères et amis, et qui lui constituent aujourd'hui un

chiffre de rentes des plus respectables.

Jules Vallès est tout aussi impatient. En attendant de pouvoir revenir, il entretient, de loin, des rapports précurseurs de son arrivée avec un grand journal du matin, auquel il collabore activement sous son ancienne signature de Jean LaRue.

Paschal Grousset, bien qu'il n'ait pas connu la misère comme tant d'autres, soutenu qu'il a toujours été par sa famille, ne prolongera pas d'une heure son séjour à Londres, le jour où il croira pouvoir débarquer en toute sécurité, à Calais ou à Boulogne, pour prendre de là l'express de Paris.

Vésinier qui vit péniblement à Londres avec sa femme, en donnant des leçons de français—lui qui écrivait autrefois limonade avec un h—Vésinier reviendra de même. Celui que Rochefort avait baptisé si plaisamment du nom de Racine de bois a depuis longtemps d'ailleurs fait sa paix avec l'ex-rédacteur en chef de la Lanterne.

Mais de tous les réfugiés de Londres et de Genève, le plus impatient de revoir Paris est sans contredit Rochefort, qui écrit, il y a huit jours déjà, à un ami, habitant la capitale, de lui retenir un appartement... le plus près possible du boulevard Montmartre.

Le lendemain du vote définitif de l'amnistie, Rochefort, Paschal Grousset, Jules Vallès et Félix Pyat, seront certainement à Paris.

Le premier d'ailleurs, a pris soin de faire annoncer dès hier, par de grandes affiches rouges placardées sur les murs l'apparition du premier numéro de son nouveau journal, l'Intransigeant, pour le 14 juillet au matin !

Ce jour-là, donc, Rochefort compte bien être installé à Paris.—(Figaro.)

Un jugement sévère

SUR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

"La journée du 30, dit M. Maret, peut exciter l'enthousiasme de certains badauds de républicains ; pour moi qui suis habitué à dire ma pensée nettement, carrément, sans souci d'autre chose que de ma conscience, je déclare hautement qu'elle ne me plaît point.

"Le gouvernement s'y est montré, comme d'ordinaire, d'une exquise maladresse, et les Jésuites y ont prouvé une inconcevable habileté.

"Les Jésuites avaient le choix entre deux façons de procéder. Ils pouvaient tourner la loi, qui est stupide ; éluder les décrets, qui sont ineptes. Rien n'était plus simple que de mettre leurs maisons sous d'autres noms et de ne pas se dire Jésuites. C'était fini.

"Ils ne l'ont pas voulu. Ils ont préféré l'autre moyen. Partout ils ont attendu la main du gendarme. Partout on les a trouvés, dans leurs cellules, un livre à la main, pareils à de vieux sénateurs de Rome, voulant qu'il fût bien constaté qu'ils étaient la proie de la violence et de l'arbitraire. A Paris ils ont été plus loin. Il a fallu que des argousins prissent

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 29 Juillet 1880.—No 1

LES Errants de Nuit

Par PAUL FÉVAL.

PREMIERE PARTIE

LE CONDAMNÉ A MORT.

1.—LES SAUDEURS.

Ce sont des paysages magnifiques et variés à l'infini : de grandes forêts, des rivières, des montagnes. Cela s'appelle les Ardennes ; c'est plein de souvenirs. Et nul ne saurait dire pourquoi la poésie s'est retirée de ces admirables campagnes.

Est-ce l'odeur des moulins à foulons, ou la fumée noire des cheminées de la fabrique ? Cette charmante rivière, la Meuse, coule tout doucement et sans jamais faire de folies parmi les belles prairies un peu fades. On voit bien déjà qu'elle est prédestinée à baigner les fanges grasses de la pacifique Hollande.

Ce n'est pas la Loire, celle-là riante aussi, mais si fière ! Ce n'est pas le Rhône, ce dieu fougueux ! Ce n'est pas la Seine, l'élégante, la

française, qui baigne tant de cathédrales.

C'est bien la France encore, mais une France à part. La poésie n'est pas la même en d'autres campagnes de notre pays, moins pittoresques, assurément, ni comme en d'autres villes moins riches. Le caractère manque ici parce que la ville a envahi la campagne, et la campagne la ville par la porte de la fabrique. Autant le paysan était beau sous son brave costume et même sous la blouse de travail, autant il est gauche et lourd sous la farauderie de sa terrible redingotte mal faite.

Et pourtant, c'était le comté de Champagne. Le forêt des Ardennes est parsemée des pages de notre histoire.

Et d'autres souvenirs plus lointains encore abondent : c'était le rendez-vous de la chevalerie. Là haut, vers Francheval, le fier coursier des quatre-fils Aymon n'a-t-il pas laissé l'empreinte de son sabot ? Ici, Château-Renaud ! voici la Roche-Aymond ! Les noms sont une mémoire obstinée.

Mais ce ne sont plus que des noms. Sedan a oublié Turenne, et vit dans la gloire de ses casimirs noirs.

J'aurais renoncé à vous dire cette histoire, s'il nous avait fallu rester au bord de la Meuse et voir toujours à l'horizon Sedan, la ville minutieuse et soignée. La plume est comme

le pinceau ; il lui faut un peu d'imprévu, un peu de désordre, un grain de poussière. On ne peut pas faire un tableau avec un monsieur bien brosse et tiré à quatre épingles ; non plus avec un parterre à compartiments réguliers ; bordés de buis taillés au cordeau. Sedan trop balayé nous gênerait.

Mais Sedan ne nous gênera pas. La forêt des Ardennes est là tout près. Le terrible balai n'a pas encore conquis ces sentiers perdus, et ces arbres énormes sont à l'abri du badigeon. Notre récit s'en va traversant la forêt séculaire ; il passe la frontière du Luxembourg, il va chercher, dans l'ancien comté de Chimay les derniers paysans et les larges aspects de ce pays illustre qui s'appelle encore la vallée d'Orval. Grandes ruines faites par la guerre et les révolutions ! Thébaïde opulente et hospitalière que le canon stupide a broyée ! Aurea Vallis ; Orval, le val d'or ! Pactole caché derrière son rampart de chênes monstrueux, reliques pieuses et mystérieuses, où les décombres, la terre et l'eau recouvrent, dit-on, d'incalculables trésors...

C'était le premier dimanche de carême en l'année 1832. La nuit des Saudeurs était commencée. On sautait d'un bout à l'autre de la ville, malgré la neige fine qui tombait tourbillonnant au vent d'hiver. C'est là un très vieil usage absolument parti-

culier au pays de Sedan. Sauder (ou prononce ainsi le verbe sauder dans la patrie de Turenne) veut dire ici fiancer dans le vrai sens du mot.

Les jeunes gens du pays se donnent à eux-mêmes ce titre la jeunesse. C'est un détail, mais qui rentre bien dans la physionomie de cette colonie endimanchée. La jeunesse, ce seul mot vous a une bonne odeur de libéralisme. Une contrée assez heureuse pour posséder une "jeunesse" est libre pour fêter la Raison et adorer l'Être suprême, au lieu du bon Dieu. Quand ces gros garçons rouges vous disent avec une fierté modeste : Je m'ai mis dans la jeunesse, on voit bien que la guitare de Jean Jacques fait encore danser les moellons, et qu'il se pourrait trouver un dernier aréopage pour couronner des rosiers de la religion naturelle.

La sauderie appartient en propre à la jeunesse, qui s'adjoint, pour la circonstance, les polissons de la ville et des villages voisins. C'est en quelque sorte le parafé apposé au bas des farces du carnaval. Dès que la nuit est tombée, on entend dans les rues le son rauque et discord des cornets à bouquins. La ville est aux saudeurs qui la parcourent, divisés en petites escouades de dix à douze mystificateurs. Tous sont armés de la redoutable conque. Chaque troupe a son chef.

Mais voici que la troupe s'arrête à la porte d'une maison de bonne ap-

parence. Les cornets sonnent, puis le chef de la bande crie d'une voix retentissante.

—Saudés ! saudés !—Qui ? demandent, ensemble ses compagnons.—M. un tel avec Mlle une telle.—Sont-ils bien saudés ?—Oui ! répond bruyamment le chef. Et les cornets à bouquins d'offenser les oreilles du voisinage.

Telle est la sauderie au pays de Sedan. Il n'y a rien de plus, rien de moins. Les paroles de ces burlesques accordiales sont sacramentelles. Ailleurs, l'usage est un thème sur lequel l'entrain ou la fantaisie peuvent broder des milliers de variations, mais ici nous n'inventerons rien. Notre esprit est muré comme nos villes : toutes ces citadelles et ces grandes maisons d'alentour sont faites pour fabriquer du drap, non des calambrédaines.

Cela n'empêche pas l'usage d'être fort curieux et véritablement utile. Les érudits prétendent qu'il a été inventé au XVIe siècle par une vieille fille qui se nommait Mlle Mesnard ou la Mesnardie. Cette bonne personne ne trouvait pas à se marier, bien qu'elle en eût une considérable envie.

Mais ce n'est pas pour raconter son histoire que nous avons des sauderies. Arrivons à notre drame.

Il était environ dix heures du soir. Les rues rues commençaient à se faire silencieuses ; c'est à peine si de

temps en temps on pouvait voir encore la fanfare des cornets à bouquins, précédant le dialogue sacramentiel. La fanfare avait fini cette année beaucoup plus tôt que de coutume, parce qu'une grave préoccupation pesait sur la ville. Le lendemain, lundi, au point du jour, on devait fusiller un homme au champ de Mars.

Un soldat, le plus beau chasseur du régiment de Vaugouy, un enfant de Sedan, que chacun avait connu ouvrier dans la maison Legaigneur et qui portait déjà les galons de maréchal des logis, après six mois de service. Ils se nommaient Hector, le bel Hector, comme ils disaient tous. Il n'avait pas d'autre nom.

Mais des bruits singuliers couraient depuis son arrestation, qui avait eu lieu en forêt du côté de Francheval. Le pays connaissait traditionnellement les étranges aventures de la famille de Soleuvre, dont l'ainé, le plus haut personnage de la contrée après l'ainé de Bazeille, portait toujours, de père en fils, ce nom d'Hector. Il y avait même des gens pour prétendre que le bel Hector ressemblait au dernier baron de Soleuvre, qui s'était fait négociant à la fin de l'Empire, et qui avait disparu laissant sa maison aux mains de Legaigneur.

(A suivre.)

par l'épaulé des vieillards aveugles qui les bénissaient en chancelant.

"Ils savent bien que le peuple de France a toujours une sympathie pour les victimes, et que, grâce à un sentiment de pitié toujours vivant dans son cœur, il est porté à se ranger du côté de ceux qui souffrent.

Lecteurs de pays lointains, vous croyez peut-être que ce M. Henri Maret est rédacteur de l'Union ou de l'Union; vous en êtes bien loin, c'est un rédacteur du Mot d'Ordre, républicain extra.

SOMMAIRE.

- Rome.—Belgique.—France.—Orient. Tribunal de la Seine.—Jugement de répression. Quelques amnisties. Un jugement sévère sur le gouvernement français. Feuilleton.—Les Errants de nuit, par Paul Féval, la suite.

ANNONCES NOUVELLES.

- Aux entrepreneurs.—S. Chapleau. Vin de messe.—Gingras & Langlois. Au clergé et au public.—A. Toussaint. Acheteurs, allez au véritable magasin. Au Bon Marché.—N. Garnou.

CANADA. QUEBEC, 29 JUILLET 1850.

A propos du 24 Juin

Ce qui arrive était prévu. Mais ce qui nous étonne, c'est de voir l'attitude de la presse de Montréal, à quelques exceptions près; elle semble se complaire à jeter l'injure à la face des organisateurs de la fête.

Soyons francs, et disons la vérité tout entière. La démonstration de la St-Jean-Baptiste a été un succès immense, n'en déplaise aux quelques individus qui n'y ont vu que du feu.

Mais non, il fallait des récriminations, et Dieu sait si elles viennent! Alons donc, amis et patriotes, vous nous jetez la pierre, et qui d'entre vous peut se vanter d'obtenir un

jour semblable résultat? Quant à nous, nous considérons que la fête de 1850 n'a jamais été surpassée par l'éclat, par la magnificence; et la preuve, c'est la jalousie de nos nationaux qui ont entrepris une espèce de croisade contre Québec, ce qui du reste entre dans leurs habitudes.

Travaux du Havre

POSE DE LA PIERRE "PRINCESSE LOUISE."

Ce matin à dix heures trois bateaux à vapeur "Le Clyde" "le Brothers" et le "North" de la traversée, quittaient le quai du Grand Tronc, pour transporter les personnes invitées par la commission du Havre à assister à la pose, par la Princesse Louise, de la pierre sur laquelle est inscrit son nom.

Le bateau à vapeur John Young a transporté les militaires et la fanfare de la Batterie "A". Son Altesse Royale la Princesse Louise et Son Excellence le Gouverneur-Général et leur suite étaient à bord du Druid.

Les bateaux étaient gaiment pavoisés de drapeaux aux vives couleurs, ainsi que les vaisseaux dans le port. Une estrade, recouverte en tenture rouge, et au-dessus de laquelle flottaient de nombreux pavillons, avait été élevée au lieu où la Princesse Louise devait faire la pose de la pierre.

Sur le quai étaient Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, les membres de la Commission du Havre de Montréal, les Maires de Montréal, Québec et St-Sauveur, les Ingénieurs et Secrétaires des Commissions du Havre de Montréal et de Québec, M. Thomas White, M. Rolland, les Commissaires du Havre de Québec et plusieurs autres personnages distingués.

M. P. V. Valin, président des commissaires du Havre a présenté alors une adresse de circonstance à laquelle Son Excellence le Gouverneur Général a répondu.

Quelques instants après Son Altesse Royale posait la pierre avec les cérémonies d'usage au milieu des joyeux hurras des milliers de spectateurs.

La fanfare de la Batterie A. a fait alors entendre le "God Save the Queen" et les bateaux quittaient les lieux, le Druid en tête, pour ramener les invités enchantés de la fête.

Les bateaux sont venus reconduire la Princesse Louise, jusqu'au quai de la Reine.

L'hon. H. L. Langevin C. B.

Nous lisons dans le Star de Frederickton les lignes suivantes:

Le peuple de la Province de Québec signe en ce moment une pétition à Sa Majesté, lui demandant de conférer à l'hon. M. Langevin certains titres honorifiques, comme à un chef distingué du peuple canadien.

Nous ne sommes aucunement surpris de cette démarche, et nous croyons que les deux partis politiques devraient s'unir pour demander des honneurs qui rejailliraient sur tout le peuple canadien. Il paraît étrange que le gouvernement de sa Majesté ait conféré des titres à Sir John A. MacDonald, Sir Leonard Tilley, Sir Chs. Tupper, et Sir Richard Cartwright, tous d'origine anglaise, et qu'il ait oublié les représentants des canadiens; car l'élément canadien n'entre pas seulement pour beaucoup dans la population de ce pays, mais il est aussi grandement représenté dans les conseils de la nation.

L'hon. M. Langevin est le successeur légitime de Sir George Cartier, et nous sommes certains que ça a été par inadvertance si les honneurs conférés aux quatre honorables ministres par la Reine ne l'ont pas été à un Canadien qui les méritait à plus d'un titre.

Maintenant nous croyons que c'est le devoir des acadiens du Nouveau-Brunswick, qui comptent pour au-delà de 100,000, de signer eux aussi une semblable pétition, et l'hon. P. A. Landry, chef distingué des Acadiens, serait bien l'homme pour conduire ce projet à bonne fin. Espérons qu'il prendra l'affaire en mains; nous l'assurons qu'il pourra compter sur beaucoup de signatures outre celles des Acadiens.

Il doit se tenir à Bruxelles, les 2, 3, 4 et 5 septembre prochain, un congrès des professeurs de tous les pays de l'Europe. Nous apprenons avec plaisir que M. J. B. Cloutier, un des professeurs les plus remarquables de l'école normale-Laval, a reçu l'invitation d'y prendre part. C'est une marque de distinction bien méritée, car M. Cloutier est un de nos hommes les plus compétents sur ces questions d'enseignement.

Nous voyons, par le Post de Washington, que vendredi soir, un certain nombre de Français se sont réunis, à la résidence de M. N. Demongeot, et qu'une "Société de Bienfaisance" a été organisée. Les officiers élus sont: N. Demongeot, président; Auguste S. Børnstein, 1er vice-prés.; E. Burrus, 2nd vice-prés.; L. P. Malleville, secrét.-arch. et correspondant; V. Becker, secrétaire-trésorier; Chs. Ebel, trésorier; Dr Aug. S. Børnstein, médecin; H. E. Kalusowski et A. Bodemer, pharmaciens; E. Mallet et le marquis de Chambrun, procureurs. M. Kalusowski et le ministre français résidant à Washington, W. Max. Outrey, ont été nommés vice-présidents honoraires. Le but de la société est de secourir les Français dans le besoin.

Le Canada en France

L'attention de notre monde financier commence à se tourner vers le Canada français; un emprunt de 4 millions de dollars a été contracté dernièrement à Paris par le gouvernement de la province de Québec, et il est question en ce moment, de la fondation d'un "Crédit foncier franco-canadien". Les journaux canadiens nous apportent même la liste des fondateurs.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette reprise des relations entre la France et son ancienne colonie, et nous sommes charmés d'y avoir contribué pour notre modeste part. En visitant, il y a quatre ans, cette magnifique possession, que l'insouciant Louis XV a si facilement cédée à l'Angleterre par le traité de Versailles, nous avons été surpris agréablement de la persistance de la langue et des sentiments français sur une terre que la France a peuplée, mais qu'elle a trop longtemps oubliée.

Les relations rompues par le traité de Versailles ne se sont pas renouées, même après que l'Angleterre, abandonnant son vieux système colonial, eut permis au Canada d'administrer ses affaires à sa guise et de rédiger lui-même ses tarifs de douane, à la seule condition, à coup sûr bien raisonnable et modérée, de ne point taxer les produits anglais plus haut que les autres. Nous pouvions donc reprendre dans notre ancienne colonie la situation qu'une guerre malheureuse nous avait fait perdre, il y a un siècle. Nous le pouvions d'autant mieux que la place était restée vacante. L'Angleterre ne s'occupe guère, en effet, que de la partie du Canada qui a été peuplée par ses colons. Elle l'alimente de ses capitaux—plusieurs banques de Londres y ont établi des succursales;—tandis que le Canada français est abandonné à lui-même. De là, l'incertitude de développement que l'on observe entre ces deux parties du pays, et l'infériorité relative du Canada français, quoiqu'il soit mieux situé et généralement plus fertile que son associé politique et son concurrent économique, le Canada anglais.

Aussi longtemps, disions-nous (Lettres sur les Etats-Unis et le Canada), que le vieux régime colonial a pesé sur le Canada, les relations entre les Canadiens-Français et la France pouvaient rencontrer des obstacles sérieux, mais aujourd'hui ces obstacles n'existent plus. Le Canada se gouverne lui-même, et son tarif douanier ne fait absolument aucune différence entre les produits français et les produits anglais. Pourquoi donc nos banques n'établiraient-elles pas des succursales à Québec, comme les banques anglaises en ont établi à Montréal? Elles y trouveraient des placements hypothécaires à 7 et même à 9%, par une législation exactement copiée sur la nôtre. Ce débouché ne vaudrait-il pas bien, pour le capital français, celui des valeurs turban, comme les a si joliment nommées notre ami Paton? Pourquoi l'émigration agricole de la Normandie et de la Bretagne, qui a implanté au Canada une population saine et vigoureuse, ne reprendrait-elle pas son essor interrompu? Pourquoi les produits français ne seraient-ils pas offerts sur le marché du Canada à l'égal des produits anglais? Pourquoi nos journaux et nos livres n'y viendraient-ils pas raviver les intelligences somnolentes et purifier la langue de ses solécismes anglo-américains?

Pourquoi, en un mot, la France ne reprendrait-elle pas dans le Canada français—Dieu merci! sans aucune arrière-pensée politique,—le rôle tu-

clair que l'Angleterre remplit depuis un siècle dans le Canada anglais? Les sympathies morales, qui ne se sont jamais brisées, aideraient à renouer les relations intellectuelles et matérielles.

Ces vœux que nous exprimons il y a quatre ans, après avoir visité ces belles rives du St-Laurent, où nous retrouvions à chaque pas les souvenirs de la France, où le gouvernement anglais plus tolérant que notre conseil municipal, a laissé subsister les noms de Richelieu, de Montcalm, de Montmorency, où l'on peut parcourir la Beauce et s'arrêter à Argenteuil sans oublier Belleville, ces vœux, disons-nous, ont rencontré aujourd'hui de nombreux échos, témoin un article qu'un journal canadien l'Opinion publique, publiait dernièrement à l'occasion de la reprise des relations financières entre le Canada et son ancienne métropole.

Avec un peu d'efforts, en établissant à Québec et dans les autres localités importantes des comptoirs financiers et commerciaux, nous arriverons sans peine à déceler notre mouvement commercial avec le Canada, car la population d'origine française forme plus du tiers de la population totale du Dominion et elle est généralement à son aise. Il est plus difficile d'évaluer le débouché que le Canada français peut offrir à nos capitaux; mais autant qu'il nous a été possible d'en juger, pendant notre court séjour dans le pays, les bons placements hypothécaires ne manqueraient pas de sitôt. Les garanties ne sont pas inférieures à celles que nous possédons en France.

Nous ne voulons pas dire, certes, qu'il faille engager sans précautions et sans informations les capitaux français dans les affaires canadiennes. Non! Là, comme ailleurs, il faut d'abord reconnaître le terrain, et n'avancer que pied à pied; mais on n'y perd pas sa peine! Le Canada possède le noyau le plus considérable de population française qui existe hors de France, et cette population a conservé les habitudes laborieuses et les mœurs simples de la paysannerie bretonne ou normande dont elle est issue. Ce sont de braves gens, et nos capitaux pourraient être placés chez eux d'une manière plus profitable et même plus sûre que dans les emprunts d'Etats!

E. DE MOLINARI.

Nouvelles de Montréal

28 juillet. Pour reconnaître les services de M. William Weir, qui, il y a dix ans, a débarrassé le pays des monnaies américaines, on se propose de lui présenter un service à thé et à café en argent massif. On doit inviter tous les habitants de la confédération à souscrire. Si nous avons bonne mémoire, il y a déjà cinq ans que l'on parle de cette affaire.

Le Herald demande, ce matin, que l'on cesse les poursuites intentées contre les sauvages d'Oka, accusés d'avoir incendié l'église catholique.

Montréal, 28.—Un nouveau steamer, le Cynthia, de la ligne Donaldson est arrivé ici. Ce bâtiment a 329 pieds de long et 36 pieds 8 pouces de large, et est mu par deux machines de 1,400 forces. Sa capacité est de 2,000 tonnes.

AMERIQUE

New-York, 28.—Le shérif de Queen's County, a déclaré qu'il se propose de mettre en vigueur la loi concernant le dimanche à Rockaway Beach, place d'eau célèbre. Les jeux de hasard seront arrêtés, les lieux d'amusement seront fermés, la danse même sera défendue, et les buvettes seront closes.

New-York, 28.—Les candidats démocratiques aux postes de président et de vice-président, Hancock et English, n'ont pas encore publié leur lettre acceptant la candidature. Le Times, organe républicain, croit savoir que ce délai provient de ce que les deux candidats ne s'accordent pas sur la question des green backs et sur celle du tarif.

Washington, 28.—D'après le recensement, les dettes sociales des Etats-Unis, forment un total d'environ 850 millions.

Wilmington, Del., 28.—Mlle Elizabeth Belleville, âgée de 56 ans, vient de mourir à Delaware City, après un jeûne qui a duré 36 jours. On dit qu'elle avait pris la nourriture en aversion.

Patterson, N. J., 28.—Durant les derniers mois, la population de cette ville s'est accrue, par l'immigration d'ouvriers et de mécaniciens anglais, de 15,000 âmes.

EUROPE

FRANCE. Paris, 28 juillet.—Le steamer Seine a terminé hier la pose du câble entre Plaisance, Terreneuve et St-Pierre, Miquelon.

—Le général Wood, qui a accompagné l'impératrice Eugénie au Zuluand, a envoyé aux journaux un ré-

cit détaillé de la mort du Prince impérial.

ANGLETERRE. Londres 28 juillet.—Une dépêche de St-Petersbourg mande que la nouvelle d'après laquelle l'amiral Seymour est mentionné comme devant commander la flotte réunie qui doit visiter les eaux turques, est bien accueillie à la capitale russe. La dépêche ajoute que si le bel accord qui existe actuellement entre les deux puissances continue, la démonstration s'accomplira sans rompre la paix. Oui, mais la démonstration aura-t-elle le moindre résultat pratique?

—Le projet de loi pour indemniser les locataires évincés a été voté par la chambre des communes, et envoyé à la chambre des pairs.

Londres, 28 juillet.—Le marquis de Hartington a communiqué aujourd'hui à la chambre des communes une dépêche reçue du gouverneur de Bombay, annonçant qu'il vient de recevoir un télégramme du général Primrose, à Candahar, conçu en ces termes:

"Les troupes du général Burrows ont été annihilées. Nous entrons dans la citadelle." Le marquis de Hartington a ajouté qu'il avait donné l'ordre à l'armée anglaise aux Indes et dans l'Afghanistan de marcher immédiatement sur Candahar.

ALLEMAGNE. Berlin, 28 juillet.—On dit que le sultan a consenti à céder à la Grèce une certaine ville dont le télégraphe a mutilé le nom, mais qu'il persiste dans son refus de céder Larissa, Metzova ou Janina. On croit cependant que cette résolution n'a été prise que pour calmer les musulmans, et que le Grand Turc est à la veille de faire de plus grandes concessions. A Berlin, on semble espérer que la démonstration navale produira sur la population musulmane une impression tellement profonde qu'elle permettra au sultan de faire tout ce qu'il voudra.

SUISSE. Genève, 27 juillet.—Le canton de Schwitz vient de rétablir la peine capitale; les exécutions seront publiques. C'est le quatrième canton de la Suisse qui rétablit la peine capitale.

Nous commençons aujourd'hui la publication des Errants de nuit, roman de Paul Féval. On sait que le célèbre romancier, fort adulé autrefois, abandonné lorsque la maladie est venue fondre sur lui, a été ramené à la Religion par le malheur, et est aujourd'hui un fervent catholique.

Ce roman est des plus intéressants et nos lecteurs n'y trouveront rien à redire au point de vue moral.

Le baptistère de Ravenne

Un des plus beaux monuments de l'Italie, le Baptistère de Ravenne, qui date du quatrième siècle, et dont la voûte et les murs sont décorés de mosaïques d'un grand intérêt artistique, est menacé de destruction. La ville de Ravenne était autrefois un port de mer; et, d'après ce qu'en dit Strabon, sa position maritime était à peu près la même que celle de Venise. Mais un changement remarquable a eu lieu depuis lors: des masses de sable apportées le long du rivage ont créé non seulement un exhaussement, mais encore une extension continue du rivage, de telle sorte que Ravenne se trouve aujourd'hui à 8 kilomètres de la mer; en même temps, le niveau originaire de la ville s'est abaissé de 9 ou 10 pieds.

Il est résulté de ce travail imperceptible des éléments que le vieux Baptistère orthodoxe, le tombeau de Théodorice, et d'autres monuments anciens, n'ont pu conserver leur hauteur primitive. Le Baptistère s'est enfoncé jusqu'à une profondeur de 3 mètres au-dessous du niveau des rues modernes qui l'entourent. On a constaté en outre que, par suite de l'infiltration des eaux, les murs de l'édifice étaient minés, et en danger imminent à une profondeur de 1 mètre et demi (5 pieds).

Pour sauver les belles mosaïques du Baptistère de Ravenne, dont les principales représentent saint Jean-Baptiste et les douze apôtres, on propose, dit le Times, d'enlever le monument entier à l'aide de machines ou de crics et de le transporter plus loin sur un terrain plus sec. Le Baptistère est de forme octogone avec un dôme et des arcades, qui retombent sur des colonnes en marbre blanc. A l'extérieur, on l'entourerait de charpente et de doubles traverses horizontales. L'intérieur serait garni de châtis qui presseraient fermement et également sur des matelas de ouate posés contre les mosaïques et destinés à les protéger.

Une fois que l'on aurait creusé tout autour des fondations, trente-deux grands crics ou machines à crémaillère et à roue de fer seraient disposés sous la périmètre du monument, quatre de chaque côté, à la profondeur d'environ 1 mètre 50 au-dessous du niveau moderne. On scierait ensuite les murs, et la partie inférieure serait abandonnée. On évalué à 1,067 tonnes le poids total du Baptistère de Ravenne.

Petites Nouvelles.

EN VISITE PASTORALE.—Sa Grandeur Monseigneur D. Racine, évêque de Chicoutimi, est actuellement en visite pastorale. C'est la première fois que, depuis son installation Sa Grandeur visite le lac St-Jean. Le 17 juillet dernier Mgr Racine se trouvait à la Pointe-Blanc, où il a administré le sacrement de confirmation, à 79 sauvages montagnais. Sa Grandeur a adressé la parole en français, et le R. P. Lacasse a répété en montagnais le sermon que venait de prononcer l'évêque de Chicoutimi. La cérémonie a été en ne plus imposante.

PERSONNEL.—M. et Mme P. Garnou ainsi que Mme J. A. Chapleau, sont arrivés avant-hier soir à Québec, par le convoi express de l'Interocéanique.

LE QUÉBEC CENTRAL.—Des informations de source certaine, nous apprennent qu'au mois d'octobre, des convois partiront de cette ville, pour se rendre à Sherbrooke directement.

CHEMIN DE FER DE LÉVIS ET KENNÉBEC.—On nous informe que les travaux pour le prolongement de ce chemin jusqu'au village St-Joseph, commenceront la semaine prochaine. Plus de soixante et quinze hommes y trouveront de l'emploi.

OBITUAIRE.—Des nouvelles reçues en cette ville, annoncent la mort du Révérend J. Brent, curé de Mount Vernon, Ohio, E. S. Le défunt était l'oncle de M. J. P. Tardivel, l'un des rédacteurs du Canadien.

SECOURS POUR L'IRLANDE.—Le comité des secours pour l'Irlande à Québec, a envoyé la semaine dernière £175 sterling en Irlande.

POUR LE SAGUENAY.—Le vapeur Saguenay, quittera le quai St-André demain matin à 7.30.

ACCIDENT.—Un jeune garçon, nommé Bergeron, s'est tué, avant-hier, en tombant en bas du quai de Bowen, à l'anse Sillery.

MORT SUBITE.—Une dame Lemieux, est morte subitement hier après-midi à sa résidence, coin des rues Ste-Marie et Richmond, pendant qu'elle travaillait avec sa machine à coudre.

BONNE ŒUVRE.—La clôture du Bazar qui a lieu en ce moment au Cap Rouge, au bénéfice de l'église de cette paroisse, aura lieu demain soir, par une représentation des plus amusantes, et à laquelle Mme Vincelette a bien voulu prêter le concours des tableaux vivants qu'elle excelle à monter. L'orchestre du Cercle Musical ainsi qu'un certain nombre de dames et messieurs de cette ville ont consenti à aider l'œuvre. La soirée commencera à 8 heures, et le prix d'entrée n'est que de 25 centimes.

EXPOSITION D'HORTICULTURE.—De grands préparatifs se font, à Montréal pour l'exposition d'horticulture qui doit avoir lieu, dans le même temps que l'exposition provinciale. Les horticulteurs de Québec, qui désiraient exposer quelques produits, peuvent s'adresser pour renseignements relativement aux prix, aux règlements etc., au secrétaire de la société M. Henry S. Evans.

LA FANFARE DU 9ÈME BATAILLON.—Il est à peu près certain que le corps de musique du 9ème bataillon qui compte quinze années d'existence, est à la veille de se dissoudre. Nous regretterions vraiment de le voir disparaître, et les citoyens de Québec devraient s'unir aux officiers du populaire 9ème bataillon et, encourager par tous les moyens le corps de musique fondé par ces derniers et entretenu à force de sacrifices. On n'organise-t-on de suite une "Bande de la Cité" comme on la fait à Montréal. Que Québec, d'ordinaire si orgueilleux de ses œuvres, tienne à honneur de la patronner. Chose facile à exécuter, si l'on veut.

HÉBERTVILLE.—On est maintenant à construire une magnifique église en pierre à Hébertville, comté de Chicoutimi, sous la direction du Révérend M. B. E. Leclerc, curé de cette paroisse. Cet édifice qui mesurera 150 pieds sur 70 coûtera environ \$20,000, et s'élèvera sur l'emplacement même de l'ancienne église.

TEMPÊTES.—Les dernières tempêtes ont endommagé les récoltes dans certaines parties de la Grande Bretagne, surtout dans le nord de l'Ecosse, où de fortes pluies ont fait de grands dégâts.

INCENDIE A LÉVIS.—L'avant dernière nuit, le feu se déclarait dans le bureau de M. Price à l'anse Price, trois milles de cette ville. La brigade du feu s'y rendit le plus promptement possible, et préserva une quantité de bois carré, qui sans cela aurait été consumé par le feu. Les dommages s'élevèrent à \$100.

TROIS MOIS.—C'est à 3 mois de prison que l'embaucheur Brell a été condamné hier à la cour de police. Dans la nouvelle que nous en donnions hier le chiffre 3 était tombé de la forme.

GRÈVE.—Un certain nombre d'entre les ouvriers qui travaillaient sur le canal Lachine, pour MM. Davis & Fils, au prix d'une piastre par jour, et 10 cents par heure supplémentaire ont voulu obtenir \$1.35; et sur le refus de MM. Davis ont abandonné les travaux. MM. Davis, les ont remplacés, et ils ont fait afficher à Québec la demande de 1000 ouvriers et 250 chevaux et voitures.

JOHN MARTIN.—Le détective Chabot est, il est vrai, parvenu à rencontrer Martin à Somerset, état du Maine, mais n'a pas pu ramener le gibier, le traité d'extradition avec les Etats-Unis ne prévoyant pas le cas d'abus de confiance.

FAITS DIVERS.

LES CHIENS.—La municipalité de St. Canégonde a adopté une nouvelle méthode pour percevoir la taxe sur les chiens, sans détruire ces animaux par le poison ou autrement. Le conseil fait mettre les chiens dans un enclos et demande aux propriétaires de payer la taxe. Si ceux-ci refusent on prend des procédés légaux contre eux. Le conseil

espère de cette manière augmenter de \$200 ses revenus.

EXPLOSION DE GAZ.—Une explosion de gaz d'une violence sans précédent a eu lieu lundi soir, à Londres, Tottenham-Court-Road, où l'administration faisait renouveler les tuyaux.

Le "Central News" dit que les chocs qui sont résultés des cinq ou six explosions qui ont eu lieu se sont fait sentir bien loin du lieu de l'accident, et que 400 maisons au moins ont subi des dommages plus ou moins considérables.

Les rues elles-mêmes étaient remplies de gaz, et de plus grands malheurs enseraient arrivés si les fonctionnaires de l'administration n'avaient eu la présence d'esprit de fermer au plus tôt les tuyaux d'alimentation.

RIHMES.—Les Pastilles de Brown pour les bronches sont excellentes pour le soulagement des Rhumes, Maux de gorge, Enrouement, et affections des Bronches.

LA GORGE.—Les pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les désordres de la gorge et du larynx, donnant de la force à la voix, affaiblissant par un rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte.

UNE TOUX, UN RHUME, UN MAL DE CERVEAU ou de GORGE—demandent des soins immédiats, parce que la négligence entraîne souvent des maladies de pommions incurables.

Les véritables Pastilles de Brown pour les Bronches sont vendues seulement en boîtes.

23 juillet 1880—24 janvier 1880 945

ACHETEURS Allez au véritable magasin AU BON MARCHÉ!

VENANT d'arriver les dernières nouveautés suivantes, qui seront vendues comme toujours à 20 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs.

DÉPARTEMENT DES DAMES. Dolmans en soie, dernières nouveautés. Manteaux en drap. Riches soies noires.

DÉPARTEMENT DES MESSIEURS. Tricots tout laine depuis 47c. Serges depuis 1.00.

MERCERIE. Coton jaune 6c. Coton blanc, large 9. Coton à drap 9.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées, adressées au sousigné, et endossées. Soumission pour Charbon seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le DIXIÈME JOUR du mois d'AOUT prochain.

Par ordre, S. CHAPLEAU, Secrétaire.

VIN DE MESSE!

NOUS avons l'honneur d'annoncer au clergé et au public en général, que nous avons en mains les vins les plus purs de Sicile, et que nous sommes en possession des certificats suivants autorisant ces vins comme vins de messe.

CERTIFICAT.

Nous, S. T. P. D. Salvator Abrignani, recteur de la Vénéralle Eglise et Hospice de St. Blaise, Evêque et Syndic Apostolique de la Terre Sainte, archevêque en la ville de Messine, certifions et attestons à tous ceux qui les présentes verront que l'esprit ou l'alcool, que les marchands faisant ici commerce sous le nom de Ingham et Whitaker ont infusé dans les vaisseaux remplis de vin lesquels ils ont expédiés de cette ville à l'étranger sur le Schooner "St. Brélade", capitaine Alexandre, est un esprit ou alcool extrait d'aucune autre matière que celle du vin.

Donné à Messine, le 21 du mois d'avril 1880. COLI: SALVA, SALVATOR ABRIGNANI, Archevêque.

Endossement du certificat ci dessus.

Nous permettons que le vin dont il est fait mention de l'autre part soit employé pour le Saint Sacrifice de la messe.

(Signé), J. HAREL, Ptre., V. C.

50 Octaves Vin de Coli. 25 Quartaux " 25 " Vin de Marsala. Gingras & Langlois. 54, rue du Palais. Québec, 23 juillet 1880 1160

AU CLERGE ET AU PUBLIC.

Traduction d'un certificat donné en latin par l'autorité ecclésiastique de Messine, en Sicile, sur la pureté du Vin expédié de cette ville, sur le Schooner "Saint Brélade", le 21 avril 1880, et à moi, Vice-Chancelier, sous signé, présenté par M. M. Gillespie, Moffat & Cie., le 5 juillet 1880.

Nous, S. T. P. D. Salvator Abrignani, recteur de la Vénéralle Eglise et Hospice de St. Blaise, Evêque et Syndic Apostolique de la Terre Sainte, Archevêque en la ville de Messine, certifions et attestons à tous ceux qui les présentes verront que l'esprit ou l'alcool, que les marchands faisant ici commerce sous le nom de Ingham & Whitaker ont infusé dans les vaisseaux remplis de Vin, lesquels ils ont expédiés de cette ville à l'étranger, sur le Schooner "Saint Brélade", Capitaine Alexandre, est un esprit ou alcool est d'aucune autre matière que celle du vin.

En foi de quoi, nous avons fait les présentes, sous notre Seing et Sceau ordinaires, en pareils cas. Donné à Messine, le 21 du mois d'avril 1880. COLI: SALVA, SALVATOR ABRIGNANI, Archevêque.

Certifié traduction exacte du susdit certificat, par moi Vice-Chancelier, sousigné. Evêque de Montréal, le 5 juillet 1880. (Signé), T. HAREL, Ptre., V. C.

ENDOSSEMENT DU CERTIFICAT CI-DESSUS.

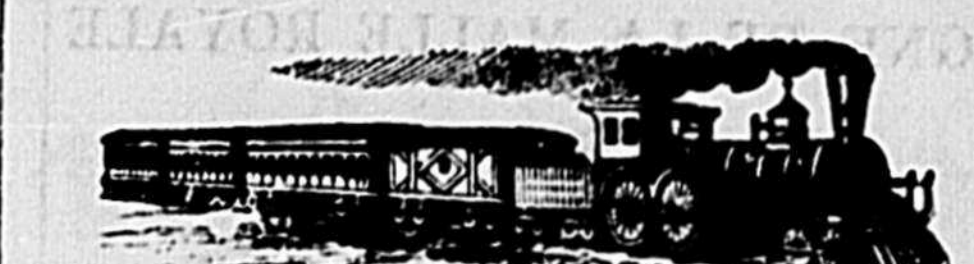
Nous permettons que le Vin dont il est fait mention de l'autre part soit employé pour le Saint Sacrifice de la Messe. Montréal, 5 juillet 1880. (Signé), T. HAREL, Ptre., V. C.

Nous certifions par le présent que A. TOUSSAINT, centier, achète directement de nous les Vins dont il est fait mention dans le présent certificat.

GILLESPIE, MOFFAT & CIE., Agents pour MM. Ingham & Whitaker, Sicile.

Ce Vin est en futailles de 15, 35 et 115 gallons, et nous avons acheté toute la balance de la cargaison qui n'a pas été vendue à l'encan pour le gros, l'on peut s'adresser à MM. J. A. MAXIM & CIE, qui sont les agents à Québec de MM. Gillespie, Moffat & Cie, pour ce Vin, ou directement à nous. Ce Vin est recommandé par les médecins pour les malades. Nous avons reçu quelques pièces de Vins de Bourgogne que nous vendrons \$100 la barrique de 60 gallons, aussi du Vin de Bordeaux, la Côte Roti à \$80 la barrique de 60 gallons.

Chef, A. TOUSSAINT, TOUSSAINT & FRERE, 78, rue St. Jean, Haute-Ville, TOUSSAINT & FRERE, 11, rue St. Pierre, Basse-Ville, Epiciers et Marchands de Vins. Québec, 21 juillet 1880 1158



CHEMIN DE FER C.M.O. & O.

CHANGEMENTS D'HEURES.

A PARTIR DE MERCREDI 23 JUILLET 1880

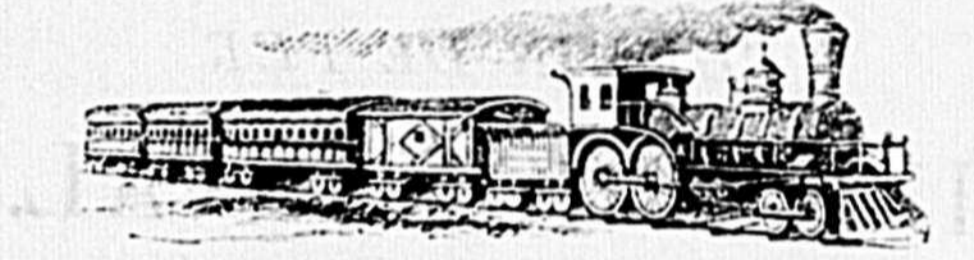
Les trains partiront comme suit:

Table with columns: MIXTE, MAILLE, EXPRESS. Rows: Départ de Hochelaga pour Hull, Arrivée à Hull, Départ de Hull pour Hochelaga, Arrivée à Hochelaga, etc.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m. Les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

Bureau général, 13, Places d'Armes

RUREAUX DES BILLETS: 13, Place d'Armes, MONTREAL. 207, Rue St. Jacques, St. Louis, Québec. Vis à vis l'Hôtel St. Louis, Québec. L. A. SENECAL, Surintendant général. Québec, 21 juin 1880. 1120



CHEMIN DE FER C.M.O. & O.

A maintenant en vente DES BILLETS D'EXCURSION ET DE TOURISTES POUR

Les Sources de St. Léon et Galdonnie, le Lac Memphremagog, les Montagnes Blanches, Portland, les Rivages du Vieux Verger, Boston et New-York.

Grande Soirée Musicale ET TABLEAUX VIVANTS.

ORGANISÉE par Mme Vincellette, le Cercle Musical, etc., au bénéfice du bazar de St. Félix du Cap Rouge, VENDREDI prochain, le 30 courant, à 8 HEURES P. M.

ALA LIBRAIRIE DE SAINT-ROCH.

- Le christianisme en action, par Eugène de Margerie, in-8, relié 50c. Morale pratique, par G. de Gerando, in-8, relié 50c. Merveilles de l'industrie, par Arthur Mangin, in-8, relié 50c. Le feu du ciel histoire de l'électricité, par Arthur Mangin, in-8, relié 50c. Traité de correspondance commerciale, par Edmond Degranges, in-8, broché 50c. A travers l'Australie, par Louis Bousse-nard, in-8, broché 50c. La verrerie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par A. Sauzay, in-12, broché 60c. Le livre des mères, par le Dr Elzéar Paquin, in-12, broché 50c. Qu'est-ce qu'un franc-maçon, par M. Poisson Grandval, gd in-18, broché 25c. Au ciel on se reconnaît, par le P. Bloi, in-18, broché 33c. Le mois de juillet consacré à Ste. Anne, in-32, relié 25c. Manuel du pèlerin à la Bonne Ste. Anne, par l'abbé D. Gosselet, in-32, relié 20c. Georges l'ère qualité la 1b 65c.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE.

Un bureau de Télégraphe de la Puissance est attaché à l'établissement.

L. Drouin & Frere Libraires, No. 96, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH. Québec, 9 juillet 1880—6m 974

GLACE

VOUS le grand nombre de personnes qui doivent visiter Québec pour la fête de St. Jean Baptiste, le sousigné désire informer les propriétaires de maisons de pension qu'il a un dépôt considérable de GLACE, et les prie de s'adresser à lui pour s'en procurer ces jours là. NOEL RANCOUR, 14, rue Scott. Québec, 26 juin 1880—2m 1131

BELAND, GARNEAU & CIE. IMPORTATEURS

MARCHANDISES, D'ETAPE ET DE FANTAISIE

Premier magasin en dehors de la Porte St. Jean, en face du Marché MONTCALM.

Québec, 7 juillet 1880—24 avril 1880—lan.—c 1032

CHAPEAUX CHAPEAUX A CEUX QUI VEULENT ECONOMISER 25 OJO TOUT EN SE PROCURANT UN ARTICLE DE 1re CLASSE.

A l'occasion de la Grande Convention Nationale du 24 JUILLET prochain, nous offrons au public une réduction sans précédent sur notre assortiment qui se compose des meilleurs chapeaux anglais, français et américains.

CHAPEAUX SATINS POUR MESSIEURS DU CLERGE, CHAPEAUX PAILLE.

Nous venons de recevoir 25 caisses de magnifiques chapeaux paille, au delà de 100 douzaines dont les prix varient depuis 35c en montant.

No. 116, RUE SAINT-JOSEPH. Enseigne du Buffalo, M.M. FECTEAU & TURCOTTE.

Québec, 26 mai 1880. 988

J. A. Langlais, Libraire, No. 61, Rue St. Joseph, St. Roch.

BONNE NOUVELLE.

Le sousigné ayant fait l'acquisition du fonds de magasin de Messrs Blumhart & Cie., offre maintenant en vente à des prix qui dénotent toute compétition, un immense assortiment de papier de toute qualité, depuis le magnifique papier de toile de la célèbre manufacture de Messrs Crane & Cie., jusqu'au papier à billet de 60c la rame.

Des plus, le sousigné vient de recevoir d'une maison manufacturière 2,500,000 d'enveloppes de toutes sortes qui viendra à des prix tellement réduits que l'acheteur lui-même sera étonné.

Les Messieurs du Clergé, les communautés religieuses et Messieurs les marchands de la campagne sont respectueusement invités à venir faire une visite à son établissement avant d'acheter ailleurs afin de se convaincre par eux-mêmes du grand assortiment et des prix excessivement réduits auxquels le sousigné offre en vente ses marchandises.

CHAPEAUX!

Medaills et Diplomes d'honneur Accordés à l'Exposition pour Fourrures et Chapeaux.

CHAPEAUX!!

NOUS avons constamment en mains et nous recevons toutes les semaines D'ANGLETERRE et des ETATS-UNIS.

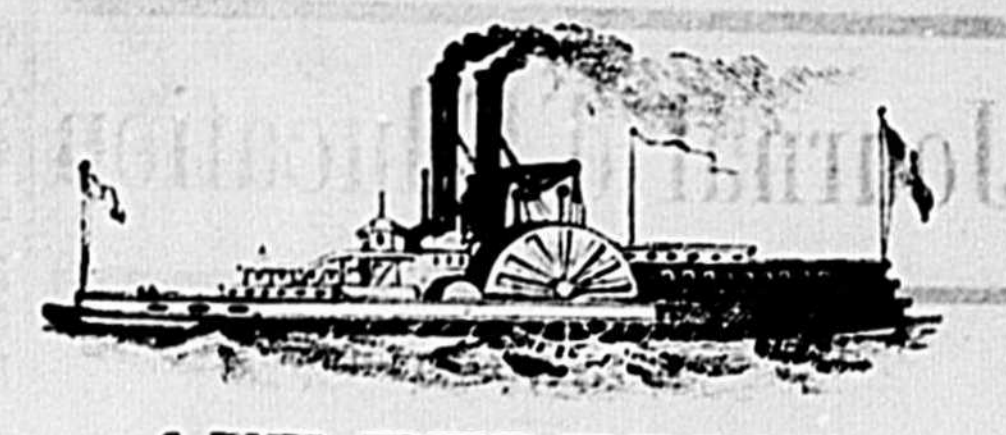
JAMES C. PATERSON, 27, RUE BUADE.

La Loterie POUR LE SEMINAIRE DE RIMOUSKI

Se tirera le 10 août prochain ET LES JOURS SUIVANTS. Une piastre le Billet.

250 lots à gagner, terres, cheval, voiture, argent plaqué, bouquets, albums, volumes illustrés, montre d'argent, calumet, modèle de poellote, paires de roues, chromes encadrés, etc., etc.

LIGNE DE SAINTE ANNE.



AUX PELERINS

Le Magnifique vapeur neuf "LES LAURENTIDES," LAISSERA LE QUAI CHAMPLAIN TOUS LES JOURS A six heures et demie du matin, pour la commodité des Pèlerins qui désireront se rendre à la BONNE STE. ANNE, excepté les MARDIS et SAMEDIS; ces deux jours, l'heure du départ sera commuée à bord du bateau, JEUDI, le 22 courant, le bateau laissera le quai Champlain à 3.30 heures A. M. passant par Bordier et de là continuera à Ste. Anne. Au retour le vapeur laissera Ste. Anne à TROIS HEURES P. M.

EXPOSITION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA PUISSANCE

COMMENCANT MARDI LE 14, ET SE TERMINANT Vendredi, 24 Sept. 1880. TERRAIN DE L'EXPOSITION, Avenue Mont-Royal, Mile-End.

POUR la Liste des Prix et Blancs d'entrée dans le DEPARTEMENT AGRICOLE, s'adresser à GEORGES LECLERE, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté; pour le DEPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

POUDRE DE CITRON DE MESSINA.

EST préparée des meilleurs citrons de Messina, contenant leurs bouquets délicats et concentrés. Elle fera une meilleure et plus délicate boisson. Le temps fixé pour recevoir les entrées est comme suit: Animaux, instruments d'agriculture, produits agricoles et de la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.

LE CELEBRE GANT DE CHEVREAU "CECILE" BEHAN BROS SEULS AGENTS.

POUR DAMES, 2 boutons, de toutes couleurs, 95 cts. 3 boutons, \$1.25

BEHAN BROS.

P. S.—Nous venons d'ouvrir une caisse de GANTS DE CHEVREAU de couleurs claires pour opéra, que nous vendons à la moitié de la valeur. \$1.5 cts.

ALA NOUVELLE LIBRAIRIE DE Saint-Roch.

- Oeuvres de J. de Maistre, 8 vols. \$7.50c. Question d'art et de morale, par Laprade, 1.00c. L'art d'arriver au vrai, par Balmès, 0.70c. La femme comme il la faut, par l'abbé Marchal, (relié) 1.00c. L'homme comme il " " " 1.00c. La conscience " " " 1.00c. Tout est là " " " 1.00c. Le bouquet de la jeune fille " " " 1.00c. Espérance à ceux qui pleurent, " " " 1.00c. Corinne ou l'Italie, par M. de Staël, 0.80c. Le paradis perdu de Milton, 0.30c. Le martyre d'une mère, par H. Conscience, 0.30c. Les valeurs d'enfant " " " 0.30c. Trésor d'anecdotes comiques, 0.30c. Trésor de bons mots, 0.30c. Recueil de calembours, 0.30c. Recueil de contes à rire, 0.30c. Recueil de charades, 0.30c. Un million de plaisanteries, 0.10c. L'academie des jeux, 0.30c.

ARGENT A PRETER SUR HYPOTHEQUE.

Le sousigné a l'honneur d'informer le public qu'il tient son bureau à la BASSE VILLE, ST. PIERRE, No 92.

A.F.E. Darveau LIBRAIRE, 151, RUE SAINT-JOSEPH SAINT-ROCH, Québec, 22 juillet 1880—lan 1074

Journal d'Education

Education

La variété assaisonne l'enseignement que la gradation a rendu possible, et il n'y a pas un instituteur capable qui ne fuie la monotonie comme le plus nuisible des défauts.

Je semblerai me contredire en ajoutant que de nombreuses répétitions sont nécessaires pour graver dans la mémoire des enfants les connaissances qu'on leur transmet.

Qui dit répétition dit, à ce qu'on pourrait croire, uniformité, monotonie. Ne le pensez pas, mon ami ! rien n'est plus facile que de concilier ces deux éléments d'une bonne instruction.

Voici les qualités d'un bon lecteur. LA PREMIERE est la beauté et la flexibilité de la voix. Si la voix n'est pas sonore et pleine, si elle a quelque chose de sourd ou de rude, si elle ne sait pas se plier à tous les tons, si elle n'est pas un peu harmonieuse, jamais elle ne commandera l'attention.

LA SECONDE est la bonté de la vue et son agilité. L'œil doit parcourir la seconde ligne dans le temps où la voix prononce la première ; sans cela, on ne peut assurer son ton, ni en changer adroitement quand on n'a pas pris le véritable. D'ailleurs, avant de commencer la phrase, la vue doit se porter avec célérité vers le point terminal, pour savoir si c'est un point ordinaire, ou s'il est interrogatif, admiratif, etc., et pour déterminer l'intonation ; tout ceci doit être fait sans que le cours de la lecture soit interrompu.

LA TROISIEME est la rectitude de la prononciation. Il n'est pas question ici de la prosodie proprement dite, mais de la nécessité de prononcer parfaitement chaque syllabe, de manière que toutes soient articulées distinctement, bien séparées de leurs voisines, et qu'aucune ne soit atténuée ni sourde. C'est le moyen de se faire entendre de loin, et d'empêcher l'auditeur de se demander tout bas : Qu'est-ce que le lecteur veut dire ?

Enfin LA QUATRIEME QUALITE est le rapport de la physionomie avec ce qu'on lit. Toute gêne des pieds et des mains est à peu près interdite au lecteur, qui d'abord est assis, qui ensuite tient son livre d'une main, et de l'autre en tourne les feuillets.

mais l'expression de sa figure peut ajouter de l'expression à ce qu'il lit. L'œil peut s'animer plus ou moins, le sourcil se froncer ou s'étendre, la bouche admettre ou repousser le sourire, la tête se permettre quelques mouvements ; tout cela, bien ménagé donne de l'âme à la lecture, et concilie l'attention et la bienveillance des auditeurs.

Ajoutons à cela qu'il faut bien choisir ses lectures, et dans ce choix, avoir égard à soi, aux auditeurs, aux circonstances. Ceci n'a pas besoin de commentaire.

Une grande attention en lisant, c'est de savoir faire des pauses, afin de pouvoir reprendre sa respiration. On voit des personnes s'étouffer, en voulant finir une période, faute de s'être ménagé des intervalles dans les coupures qu'elles pouvaient y faire.

Il faut surtout se garder, en commençant une lecture, de prendre sa voix autrement que dans le médium. Outre qu'on en est plus le maître, et qu'on se fait beaucoup mieux entendre, on se réserve les moyens de la varier à volonté, soit dans le haut, soit dans le bas, quand le cas l'exige, et sans qu'on en soit incommodé. Il est des lecteurs qui croient qu'en la prenant dans le haut, il se feront entendre de plus loin ; c'est une erreur, et ils se gênent bien inutilement.

Question d'Arithmétique. Question. Donner une notion de ce qu'on nomme nombre négatif.

Réponse. On appelle nombre négatif un nombre que l'on considère comme plus petit que zéro ; un tel nombre se reconnaît en ce qu'il est précédé du signe moins. Les nombres plus grands que zéro sont des nombres positifs.

On se fait une idée des valeurs négatives en considérant la variation de certaines grandeurs, qui sont susceptibles de décroître au-delà de zéro, comme l'actif ou l'avoir d'une personne, les dates chronologiques, la température, les latitudes et les altitudes géographiques.

10 Actif ou avoir. Diverses personnes peuvent avoir leur actif représenté respectivement comme il suit, en piastres :

boucherie.—Les abat-vent sont des lames de bois ou de métal, disposées en pente les unes au-dessus des autres comme dans les persiennes et jalousies.—Apprendre l'abécédé, c'est apprendre les lettres et les premiers principes de la langue.—Un abécé est une tumeur ou grosseur qui se forme sous la peau, et qui se remplit d'humeur.—Abdiquer, c'est renoncer à l'autorité souveraine, c'est déchoir de sa dignité.—L'abdomen est la partie du corps qui contient les intestins.—Aberration écart, erreur, divagation.—Ab hoc et ab hac signifie ça et là, sans ordre, à tort et à travers.—Abhorrer signifie détester, hair, avoir en horreur.

L'art de bien lire à haute voix (Voir le numéro précédent.)

Voici les qualités d'un bon lecteur. LA PREMIERE est la beauté et la flexibilité de la voix. Si la voix n'est pas sonore et pleine, si elle a quelque chose de sourd ou de rude, si elle ne sait pas se plier à tous les tons, si elle n'est pas un peu harmonieuse, jamais elle ne commandera l'attention.

LA SECONDE est la bonté de la vue et son agilité. L'œil doit parcourir la seconde ligne dans le temps où la voix prononce la première ; sans cela, on ne peut assurer son ton, ni en changer adroitement quand on n'a pas pris le véritable. D'ailleurs, avant de commencer la phrase, la vue doit se porter avec célérité vers le point terminal, pour savoir si c'est un point ordinaire, ou s'il est interrogatif, admiratif, etc., et pour déterminer l'intonation ; tout ceci doit être fait sans que le cours de la lecture soit interrompu.

LA TROISIEME est la rectitude de la prononciation. Il n'est pas question ici de la prosodie proprement dite, mais de la nécessité de prononcer parfaitement chaque syllabe, de manière que toutes soient articulées distinctement, bien séparées de leurs voisines, et qu'aucune ne soit atténuée ni sourde. C'est le moyen de se faire entendre de loin, et d'empêcher l'auditeur de se demander tout bas : Qu'est-ce que le lecteur veut dire ?

Enfin LA QUATRIEME QUALITE est le rapport de la physionomie avec ce qu'on lit. Toute gêne des pieds et des mains est à peu près interdite au lecteur, qui d'abord est assis, qui ensuite tient son livre d'une main, et de l'autre en tourne les feuillets.

mais l'expression de sa figure peut ajouter de l'expression à ce qu'il lit. L'œil peut s'animer plus ou moins, le sourcil se froncer ou s'étendre, la bouche admettre ou repousser le sourire, la tête se permettre quelques mouvements ; tout cela, bien ménagé donne de l'âme à la lecture, et concilie l'attention et la bienveillance des auditeurs.

Ajoutons à cela qu'il faut bien choisir ses lectures, et dans ce choix, avoir égard à soi, aux auditeurs, aux circonstances. Ceci n'a pas besoin de commentaire.

Une grande attention en lisant, c'est de savoir faire des pauses, afin de pouvoir reprendre sa respiration. On voit des personnes s'étouffer, en voulant finir une période, faute de s'être ménagé des intervalles dans les coupures qu'elles pouvaient y faire.

Il faut surtout se garder, en commençant une lecture, de prendre sa voix autrement que dans le médium. Outre qu'on en est plus le maître, et qu'on se fait beaucoup mieux entendre, on se réserve les moyens de la varier à volonté, soit dans le haut, soit dans le bas, quand le cas l'exige, et sans qu'on en soit incommodé. Il est des lecteurs qui croient qu'en la prenant dans le haut, il se feront entendre de plus loin ; c'est une erreur, et ils se gênent bien inutilement.

Question d'Arithmétique. Question. Donner une notion de ce qu'on nomme nombre négatif.

Réponse. On appelle nombre négatif un nombre que l'on considère comme plus petit que zéro ; un tel nombre se reconnaît en ce qu'il est précédé du signe moins. Les nombres plus grands que zéro sont des nombres positifs.

On se fait une idée des valeurs négatives en considérant la variation de certaines grandeurs, qui sont susceptibles de décroître au-delà de zéro, comme l'actif ou l'avoir d'une personne, les dates chronologiques, la température, les latitudes et les altitudes géographiques.

10 Actif ou avoir. Diverses personnes peuvent avoir leur actif représenté respectivement comme il suit, en piastres :

la quatrième n'a rien ; la cinquième n'a rien et doit 1 piastre ; la sixième n'a rien et doit 2 piastres ; la septième n'a rien et doit 3 piastres.

Un avoir négatif n'est donc autre chose qu'une dette.

29 Dates. En chronologie, on part d'un événement marquant pour compter les années ; par exemple l'ère chrétienne commence à la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Tibère a été empereur des Romains de l'an 14 à l'an 37 de notre ère ; il était né l'an—42, c'est-à-dire 42 ans avant l'ère chrétienne.

Une date négative se compte donc à l'inverse des dates ordinaires ou positives, c'est-à-dire en remontant au-delà de la naissance du Christ.

30 Températures. Dans le thermomètre centigrade, on dit zéro à la température de la glace fondante (ce qui correspond au degré 32 du thermomètre Fahrenheit), et 100 degrés de chaleur à la température de l'eau bouillante.

Mais la température pouvant descendre plus bas que celle de la glace fondante, on prolonge au-dessous de zéro l'échelle des degrés, et l'on dit : une température de—1 degré, de—2 degrés, de—3 degrés...

Une température négative, dans ce système, est donc une température plus basse que celle de la glace fondante.

40 Latitudes. La latitude d'un point quelconque du Globe terrestre est la distance, en degrés, de ce point à l'Equateur.

La latitude est septentrionale ou méridionale, selon que le point considéré est au nord ou au sud de l'Equateur. Québec est à 47 degrés de latitude Nord, et Lima à 12 degrés de latitude sud ; on écrit quelquefois ainsi :

Latitude de Québec 47°
Latitude de Lima —12

Une latitude négative est donc, par convention, une latitude comptée au sud de l'Equateur.

50 Altitudes. L'altitude d'un point quelconque du Globe terrestre est l'élevation de ce point au-dessus du niveau de la mer.

Par exemple, le point le plus élevé du Globe est le sommet du mont Gaurisankar, en Asie ; son altitude est de 8 840 mètres, ou 9 720 verges (le mètre égale 1 verge et 1 dixième.)

Mais le niveau de la Mer Morte, en Palestine, est 420 mètres ou 460 verges plus bas que le niveau de l'Océan ; son altitude est—420 mètres.

Une altitude négative indique donc que la distance considérée se prend au-dessous du niveau de l'Océan.

En général, un nombre négatif indique que la grandeur doit être comptée en sens inverse du sens ordinaire.

Les principales villes de la France en 1880

Table listing cities and populations: 1 Paris 2 095 000, 2 Lyon 343 000, 3 Marseille 319 000, 4 Bordeaux 215 000, 5 Lille 163 000, 6 Toulouse 132 000, 7 St-Etienne 126 000, 8 Nantes 122 000, 9 Rouen 105 000, 10 Le Havre 92 000, 11 Roubaix 84 000, 12 Reims 81 000, 13 Toulon 71 000, 14 Amiens 67 000, 15 Brest 66 800, 16 Nancy 66 300, 17 Nîmes 63 000, 18 Limoges 59 000, 19 Rennes 57 200, 20 Angers 56 800, 21 Montpellier 55 300, 22 Besançon 54 400

Choix de pensées de Vauvenargue.

- 30. La courte durée de la vie ne peut nous dissuader de ses plaisirs, ni nous consoler de ses peines.
31. Le premier soupir de l'enfance est pour la liberté.
32. L'utilité de la vertu est si manifeste, que les méchants la manifestent par intérêt.
33. Rien n'est si utile que la réputation, et rien ne donne la réputation si sûrement que le mérite.
34. Il ne faut pas tenter de contenter les envieux.
35. Les dons intéressés sont importants.
36. Lorsque notre âme est pleine de sentiments, nos discours sont pleins d'intérêt.
37. Qu'il y a peu de choses dont nous jugions bien !
38. Les gens vains ne peuvent être habiles ; car ils n'ont pas la force de se taire.
39. Le lâche a moins d'affronts à dévorer que l'ambitieux.
40. La vérité est le soleil des intelligences.
41. La vertu ne s'inspire point par la violence.
42. Il y a des hommes qui vivent heureux sans le savoir.
43. Rien ne dure que la vérité.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE



1880 LIGNE DES VAPEURS ALLANT AU SAGUENAY, TADOUSSAC, CACOUNA, RIVIERE DU LOUP, et MURRAY BAY.

COMMENCER le 25 JUIN, les vapeurs de première classe bien connus Saguenay, Capt. Lecours, St. Lawrence, Alex. Barras.

Partiront du quai Saint André comme suit : Les MARDIS et VENDREDIS, à 7.30 A. M., le Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha ! et arrivera à la Baie Saint Paul, Les Eboulements, Murray Bay, Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse Saint-Jean.

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis à vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie, quai Saint André.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1880—Arrangements d'Été—1880. Le et après LUNDI, le 14 JUIN, les trains marcheront tous les jours, les dimanches exceptés comme suit :

Table of train schedules: Train d'Express pour Halifax et St. Jean, 7.30 A. M., 7.15 A. M.; Train d'Accommodation et de la Malle, 11.30 A. M., 11.15 A. M.; Train de Fret, 7.40 P. M., 7.25 A. M.

Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent. Le steamer "CLYDE", Capt. EUG. HAMOND, pour BERTHIER, ILE-AUX-GRUES, L'ISLET, SAINT-JEAN PORT-JOLI, RIVIERE OUELLE, LA MALBAIE ET KAMOURASKA.

ATELIER d'Ebenisterie! M. PIMODAN LANGLOIS, ébéniste, invite ses amis et le public à rendre une visite à son dépôt de meubles, No 292, rue St. Jean, en dehors.

Traverse du Grand-Tronc. Le et après le 14 courant, le steamer de la LIVERPOOL laissera QUÉBEC, STATION DE LEVIS.

ATELIER d'Ebenisterie! M. PIMODAN LANGLOIS, ébéniste, invite ses amis et le public à rendre une visite à son dépôt de meubles, No 292, rue St. Jean, en dehors.

ATELIER d'Ebenisterie! M. PIMODAN LANGLOIS, ébéniste, invite ses amis et le public à rendre une visite à son dépôt de meubles, No 292, rue St. Jean, en dehors.

LIGNE ALLAN.



Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

80-81—Arrangement d'ETE.—80-81. Cette ligne se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, battés sur le Clyde, à double enzin.

Table of ship names and capacities: PARISIAN 5400 Lt. Dutton, R N; SARDINIAN 4200 Lt. Smith, R N; CIRCASSIAN 3400 Lt. Smith, R N; POLYNESIAN 3600 Capt. R. Brown; SARMAVIAN 3000 Capt. A. Arch.; SCANDINAVIAN 3000 Capt. Barclay; PRUSSIAN 3000 Capt. J. Ritchie; MORAVIAN 2650 Capt. J. Graham; PERUVIAN 3600 Capt. Watts; CASPIAN 3200 Capt. Trocks; HIBERNIAN 3400 Lt. Archer, R N; NOVA SCOTIAN 3300 Capt. Richardson; AUSTRIAN 2700 Capt. J. Wythe; NESTORIAN 2700 Capt. Wallace; MANITOBIAN 3150 Capt. Home; CANADIAN 2600 Capt. J. Miller; CORINTHIAN 2600 Capt. Jen. Scott; PHOENICIAN 2600 Capt. Menzies; WALDENSIAN 2300 Capt. Stephens; LUCERNE 2800 Capt. Kerr; ACADIAN 1350 Capt. Cabot; NEWFOUNDLAND 1500 Capt. Mylius.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL. (Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS de QUÉBEC chaque SAMEDI, arrivant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallets et les Passagers allant en Irlande et en Écosse ou en venant partiront comme suit :

De Québec: SARDINIAN Samedi, 17 juillet; PERUVIAN " 24 " ; POLYNESIAN " 31 "

De Halifax: PRUSSIAN Mardi, 22 juin; NOVA SCOTIAN " 6 juillet; HIBERNIAN " 20 " ; CASPIAN " 3 août; NOVA SCOTIAN " 17 "

LES STEAMERS DE LA LIGNE DE GLASGOW. Partiront de QUÉBEC comme suit : le ou vers le — mai.

Il y a dans chaque vaisseau un chirurgien expérimenté. On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

CONDITIONS —DU— Courrier du Canada. Prix de l'Abonnement: EDITION QUOTIDIENNE.

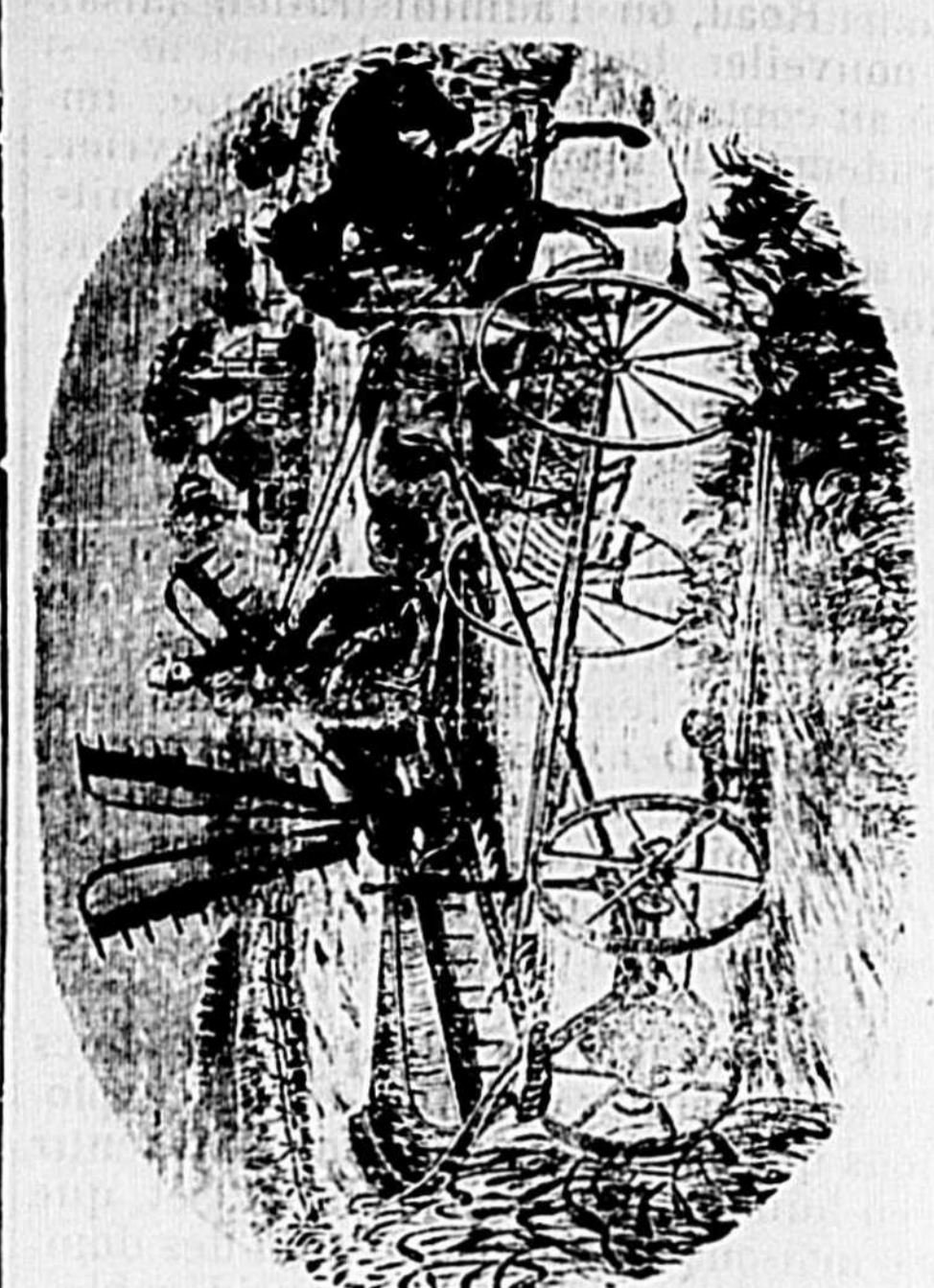
Canada et États-Unis: Un an \$6.00, Six mois 3.60, Trois mois 1.50.

Angleterre: Un an 25s, Six mois 12.6, Trois mois 6.3.

France: Un an 60 francs, Six mois 30, Trois mois 15.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir : Six lignes et au-dessous... 15 centimes.

P. T. LEGARE, AGENT POUR MM. COSSITT & Frère, BROCKVILLE.



Cribles, Rateaux, Moissonneuses, Charrues, Faucheuses, Sarcloirs, Et tous autres instruments d'Agriculture RUE SAINT-VALIER, (Près de la Barrière, St. Sauveur) QUÉBEC.

LOUIS GENEST, ARTISTE, Peintre-Décorateur.

INFORME le clergé et le public en général qu'il a transporté son atelier dans un local beaucoup plus grand, construit dernièrement sur le terrain de l'ancien cimetière, portant le No. 300, RUE ST. JOSEPH, près de la congrégation, St. Roch.

A vendre A BONNE CONDITION. UNE TERRE située en la paroisse ST-RAYMOND, de 35 arpents de profondeur sur 4 arp. de largeur.

Demande d'emploi. UN ORGANISTE, pouvant enseigner la musique vocale, demande une place à Québec ou aux environs. S'adresser au Bureau du Courrier du Canada, 1014

CONDITIONS —DU— Courrier du Canada. Prix de l'Abonnement: EDITION QUOTIDIENNE.

Canada et États-Unis: Un an \$6.00, Six mois 3.60, Trois mois 1.50.

Angleterre: Un an 25s, Six mois 12.6, Trois mois 6.3.

France: Un an 60 francs, Six mois 30, Trois mois 15.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir : Six lignes et au-dessous... 15 centimes.